Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **1 (1907-1908)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Première année. N° 8. 8 décembre 1907.

L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE DES AIGUILLES

Paraissant le premier dimanche de chaque mois

Le numéro : 10 centimes
Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro.
Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.

Rédaction et Administration
Adresser toutes correspondances et réclamations à *Marguerite Faas-Hardegger*, 3, rue du Marché, 3, Berne.

ABONNEMENTS
Pour la Suisse, une année : **1 fr. —**
Pour l'étranger » **1 fr. 50**

L'Organisation de la femme prolétaire en Suisse

La femme prolétaire est celle qui travaille pour le compte d'un maître quelconque. Que le maître se nomme Etat, corporation, société par actions, fabricant, patron ou mari, n'importe!

Que le travail soit machinal, manuel ou cérébral; qu'il soit considéré comme métier ou comme « occupation revenant à la femme de par son sexe »; qu'il soit rétribué ou non, n'importe!

Toutes les femmes et jeunes filles qui travaillent pour le profit d'autrui sont des *femmes prolétaires.*

Toutes les femmes prolétaires ont intérêt à se débarrasser du ou des jougs pesant sur leurs épaules. Et comme elles n'ont pas la force de conquérir individuellement — isolément — leur pleine liberté personnelle, elles doivent se grouper, c'est-à-dire qu'il faut que toutes les femmes intéressées à cette lutte d'affranchissement se réunissent en sociétés et mènent la lutte *en commun.*

Les femmes qui, les premières, ont compris ce besoin de lutter furent les ouvrières de fabrique et d'atelier : celles qui possèdent *un métier.* Les premiers maîtres qu'elles ont pu distinguer furent le patron, le fabricant, la société par actions. Les premières organisations de femmes furent des syndicats de métiers, c'est-à-dire des sociétés de lutte contre les patrons, fabricants et sociétés par actions.

* * *

Pendant de longues années, en Suisse — comme dans les autres pays — les ouvriers de métier ont exclu de leurs corporations les femmes, espérant par là se débarrasser de la concurrence féminine.

En face de cette exclusion, des femmes conscientes, parmi lesquelles la camarade Claire Zetkin et la camarade Guillaume-Jaques, fondèrent en Suisse les premiers groupes d'ouvrières, les *Arbeiterinnen-Vereines* de la Suisse allemande.

Mais, depuis 20 ans environ, les ouvriers syndiqués ont changé leur méthode exclusive et ils ont ouvert aux femmes les portes de leurs organisations. Aujourd'hui, il n'y a plus en Suisse que deux organisations excluant la femme : une catégorie d'ouvriers horlogers et les ouvriers typographes.

* * *

Les ouvrières ayant de plus en plus la possibilité d'adhérer à l'organisation de leurs collègues masculins, les anciens groupes d'ouvrières perdaient peu à peu leur importance, leur nécessité. Ils allaient même devenir des organisations de concurrence et des sujets de discorde, lorsqu'en 1905, tous ces groupes de femmes nommés *Arbeiterinnen-Vereine,* furent réunis dans une Fédération suisse des femmes prolétaires, le *Schweizerische Arbeiterinnen-Verband* qui, par ses statuts, régla la situation des femmes organisées vis-à-vis des organisations de métier. Aujourd'hui sont membres de cette fédération presque toutes les femmes et jeunes filles travaillant dans les ménages, toutes les servantes et tout le personnel des hôtels, restaurants, etc.

La Fédération suisse des femmes prolétaires laisse aux sections la plus large autonomie possible; elle ne s'inspire pas d'une tactique centralisatrice et autoritaire. Chaque section s'occupe de la question qui l'intéresse le plus et selon la manière qui lui paraît la meilleure. Les unes se sont occupées du travail à domicile et de la protection des enfants forcés à travailler; les autres se sont intéressées à la question néo-malthusienne et ont organisé des caisses d'assurance contre les charges de la maternité; d'autres ont institué des écoles et des crèches communistes où les enfants de l'ouvrière sont éduqués en dehors de l'influence de l'église et du capital; d'autres encore ont institué des écoles de couture ou de cuisine pour les ouvrières; quelques-unes encore ont organisé des catégories de travailleuses jusqu'ici inaccessibles, telles que les servantes; d'autres finalement se sont proposées de faire l'édu-